

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 31 janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de SAINT JEAN DES OLLIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme QUEINNEC Catherine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 janvier 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 9 – Présents : 6 - Votants : 6

Présents : QUEINNEC Catherine, Jean-Michel VARGAS, BASSOT Isabelle, ARCHER Laurent, CHIGROS Chantal, CHARFOULET Nicole

Procurations de : /

Absents : CHAMPEIX Charlène, CHALEIL Serge et MOREL Julien.

Secrétaire de séance : BASSOT Isabelle.

ORDRE DU JOUR :

Mme le Maire précise qu'il convient de rajouter à l'ordre du jour prévu initialement :
- Réseau de lecture publique – validation de la convention de fonctionnement et du règlement intérieur.

◇ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite au départ en retraite de l'agent occupant un poste d'adjoint technique à 35/35ème au 1er février 2020, Madame le Maire propose de créer :

- un poste d'adjoint technique, catégorie C1 à 35 heures au 1er mars 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité (dont une abstention : Chantal CHIGROS) :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposé,
- d'autoriser Mme le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents se rapportant au recrutement d'un nouvel agent.

◇ Rénovation mur intérieur Tour du Presbytère – validation complément de travaux

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la nécessité de procéder à une rénovation du mur intérieur de la tour du presbytère, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de retenir la solution proposée par la SARL La Maçonnerie Olliéroise pour un montant de 4 268€ HT, lors du conseil du 4 mai 2019.

Cependant, il convient de compléter les travaux prévus par la pose d'une fenêtre et la réalisation de peinture du dessous de l'escalier.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise SARL Maçonnerie Olliéroise pour un montant de 835€ HT.

◇ CONVENTION POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A CHAVAROT

Mme le Maire expose la demande de Mme et Mr GUILLEMETTE, habitant le hameau de Chavarot. Ces derniers envisagent la rénovation de leur installation d'assainissement non collectif sur la parcelle AB 324 dont ils sont propriétaires. Or, pour acheminer les eaux usées sur cette parcelle, il est nécessaire de réaliser une tranchée et poser une canalisation sur le terrain communal.

A cette fin, il convient de créer une servitude de passage de canalisations et ouvrages. Mme le Maire propose de formaliser une convention créant un droit de servitude au profit de Mme et Mr GUILLEMETTE sur le domaine public communal consentant l'établissement à demeure dans une bande de deux mètres de large le long de la parcelle AB 324, une canalisation d'une longueur d'environ 6 mètres, conformément au plan qui sera annexé.

Elle fait lecture de la convention qui prévoit des droits et obligations de chacune des parties et qui précise que le droit de servitude est consenti à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer au bénéfice de Mme et Mr GUILLEMETTE une servitude de passage de canalisations et d'ouvrages privés sur le domaine public communal, conformément à la convention ci-annexée,
- d'autoriser le Maire à signer la convention

◇ Réseau de lecture publique - Validation de la convention de fonctionnement et du règlement intérieur

Madame le Maire présente les deux documents adoptés, en conseil communautaire du 27 janvier 2020 : la convention de fonctionnement et du règlement intérieur du réseau de lecture publique intercommunal,

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention et le règlement intérieur
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et le règlement intérieur

La séance est levée à22 h 30.....

Pour affichage, le 3 février 2020

Catherine QUEINNEC,
Maire

